

URBANISME ■ La nouvelle ministre de la Culture a décidé de classer 17 immeubles de la rue des Carmes

Carmes : la ministre suspend l'alignement

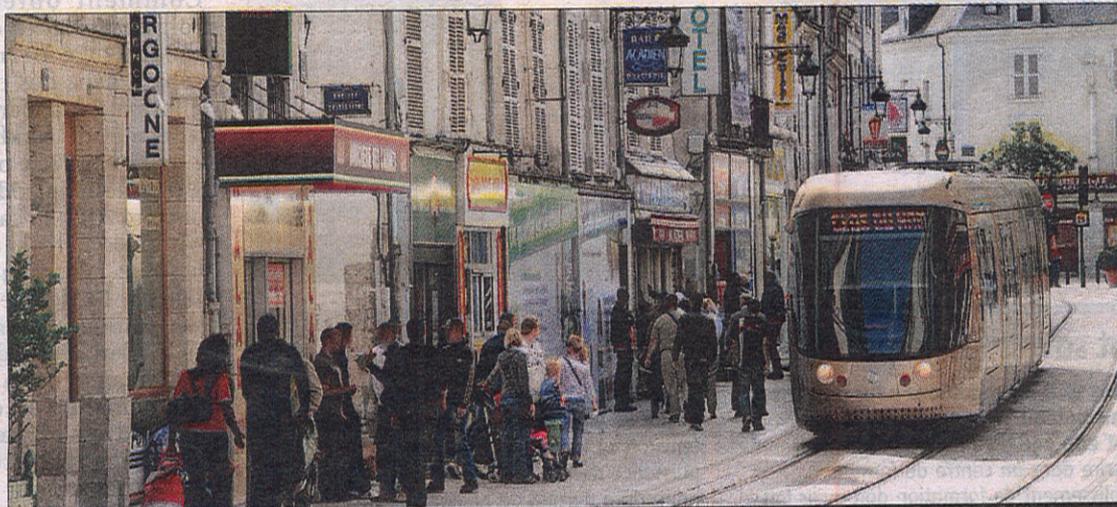
La ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, lance une procédure de classement aux monuments historiques pour 17 immeubles, côté sud de la rue des Carmes.

Cindy Roudier

La Zac (zone d'aménagement concerté) Carmes-Madeleine et l'alignement de la rue des Carmes ont déchaîné les passions des riverains et des politiques pendant quatre ans. La décision du préfet de procéder à la déclaration d'utilité publique, en avril, symbolisait la clôture du dossier. La mairie venait d'ailleurs de déposer les permis de démolir auprès de la direction régionale des affaires culturelles. Plusieurs immeubles de la rue des Carmes, datant du XV^e au XVIII^e siècle, seraient démolis pour donner naissance à un quartier complètement repensé.

C'était oublier que ce dossier tient le rebondissement comme inhérent. En effet, jeudi, la ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, a sonné le glas de l'élargissement de la rue, en notifiant une instance de classement au titre des monuments historiques pour ces bâtiments.

Les immeubles situés entre la 45 et le 77, soit les 111 mètres concernés par l'élargissement, ne pourront être détruits, déplacés ou faire l'objet de travaux sans autorisation. Cette mesure, réservée aux cas urgents, aura cours pendant un an, le temps



ÉLARGISSEMENT. Les 17 immeubles du côté sud de la rue des Carmes pourraient ne pas être détruits dans le cadre de l'alignement de la rue, qui est l'un des volets du projet de réaménagement du quartier Carmes-Madeleine.

que la procédure normale pour la conservation soit mise en œuvre. Depuis le lancement du projet, plusieurs associations s'étaient mobilisées pour que les numéros 45 et 59 de la rue des Carmes fassent l'objet d'une inscription à l'inventaire des monuments historiques. En choisissant le classement – la mesure de protection la plus élevée pour des bâtiments – des 17 immeubles, la ministre a réaffirmé l'intérêt de ces immeubles « considérés comme un tissu homogène, d'une très grande valeur d'ensemble ».

La décision a bien évidemment fait bondir le maire, Serge Grouard, et son adjoint à l'urbanisme, Olivier Carré, accrochés au projet contre vents et marées : « C'est particulièrement choquant, pour ne pas dire scandaleux. La plupart de ces immeubles n'ont jamais fait l'objet d'une demande de protection. C'est une décision unilatérale du ministère faite dans la précipitation, sans aucune concertation, ni avec les Orléanais, ni avec les élus. Ils n'ont même pas pris la peine d'informer le maire. En quinze ans de

hautes fonctions, je n'ai jamais vu cela. » Et de rappeler qu'ils s'étaient engagés à conserver les façades et charpentes des deux bâtiments.

Un recours en justice

La municipalité, plutôt confiante, a donc pris contact avec un cabinet d'avocats, pour contester cette décision devant la justice. « C'est consternant, il n'y a aucun fondement juridique, c'est de l'amateurisme. Une décision de cette nature ne peut être prise que sous une condition : un péril imminent. Nous ne sommes pas propriétaires de tous les immeubles, nous ne pouvions pas commencer les destructions avant plusieurs mois », complètent les élus. Les propriétaires des immeubles devraient recevoir un courrier leur notifiant la décision de classement. ■

■ RÉACTIONS

Olivier Marchant, Aux Carmes citoyens. « C'est le résultat d'un faisceau convergent d'actions au niveau national et mondial. Nous ne serons soulagés que lorsqu'on aura l'intelligence de traiter la rue des Carmes comme la rue de Bourgogne, avec une vraie mise en valeur. L'État n'a fait que rappeler certains principes, notamment que 95 % des bâtiments doivent être restaurés. La mairie peut encore se cabrer. C'est le signe que Serge Grouard a moins de poids. »

Corinne Leveleux-Teixeira, opposition municipale PS. « Je ne m'attendais pas à une décision si rapide, j'en suis ravie. Cela va remettre cette affaire dans la légalité républicaine. L'ensemble de la chaîne administrative de la culture était en parfaite cohérence pour dire que ce projet était fou, ce qui bloquait c'était les amitiés de Serge Grouard. Ce délai d'un an va permettre le retour d'une sérénité pour laisser les experts compétents tranquilles et se garder de trop de pression. Concernant le recours, il a le droit, mais ce qui est certain c'est que ce dossier devenu politique va pouvoir se pacifier. »

Jean-Pierre Sueur, sénateur PS. « La ministre de la Culture accomplit sa mission puisqu'elle a en responsabilité la défense du patrimoine et qu'il est évident qu'il y a, au moins, deux immeubles de la rue des Carmes qui ont une valeur patrimoniale reconnue par huit associations nationales. »

■ Les travaux seront retardés

Cette décision de lancer une procédure de classement au titre des monuments historiques suspend les démolitions prévues dès le début 2013. Toutefois, la mairie continuera de travailler sur l'aménagement de cette zone avec logements, commerces et activités universitaires.